

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

COMMUNE DE GUMIÈRES

PLAN LOCAL D'URBANISME



8 – MÉMOIRE DES ANNEXES SANITAIRES

Novembre 2012

Bureau d'études : Anne-Laure MERIAU
Urbaniste IUL qualifiée OPQU
Historienne de l'Architecture et de l'urbanisme
Architecte (Master 2, ENSAL)
18 rue Waldeck Rousseau
69006 Lyon

1 - La ressource et l'alimentation en eau potable :

La commune est alimentée en eau potable à partir de plusieurs captages situés dans le massif montagneux et boisé de la commune qui domine le village et les principaux hameaux (Puziols, Prolanges, Murcent, Le Besset, Le Mazet,...), et les cours d'eau naturel.

Des captages se situent sur le territoire de Gumières : ruisseau de Prolanges, Le Montet (bois, noisetiers, grand pré), Sagne 4 Margerie, Sagne 5 Margerie, Sagne 6 Margerie, Grandes Sagnes 1 et 2, Marais (1, 2, 3)-Margerie Chantagret, Faux Vent 8 à 11, SI Vidrezonne, Curraize Artère Poncins Feurs, et prise dans la rivière de La Mare à Saint-Marcellin en Forez.

Ces différents captages assurent l'alimentation en eau potable à la fois de la commune Gumières et de plusieurs communes de Margerie-Chantagret, Feurs, Saint-Marcellin-en-Forez et des syndicats de Vidrezonne et Val de Curraize.

2 - Le réseau de distribution (plan au 1/5 000) :

Sur le territoire de la commune de Gumières, la distribution en eau potable se répartie en deux zones : Le Montet et Le Roy.

L'eau du réseau du Montet provient d'un réservoir d'une capacité de 200 m³. Celui-ci est alimenté par les captages des sources du Bois, Noisetier, Basse Sud et Basse Nord.

L'eau du réseau du Roy provient d'un réservoir d'une capacité de 100 m³. Celui-ci est alimenté par les captages des sources Grandes Sagnes 1 et 2.

Le réseau de distribution du Roy est connecté également à un autre réseau dont l'eau provient du réservoir de La Grange alimenté par des sources situées sur la commune et qui alimente également un autre réservoir situé près du hameau de Gruel. Cette ressource en eau potable est aussi utilisée par le Syndicat Vidrezonne.

Le réseau de canalisation s'étend sur 11,397 km. Il dessert le village et les hameaux de Rochigneux, Malaroche, La Chaux, Les Brunelles, Le Moulin, Le Clos, La Mûre, Le Montet, Puziols, Prolanges, Murcent, Le Vernet, La Combe, Le Besset, Champlebout, Le Mazet et Gruel. Les canalisations de distribution en PVC possèdent globalement un diamètre de 110.

D'après le diagnostic des réseaux AEP réalisé en 2012 par le bureau d'études ICA Environnement, le volume moyen distribué est de 34,6 m³/j et la consommation annuelle de 24,05 m³/j.

La consommation moyenne annuelle est de :

- Secteur du Besset, d'environ 2,23 m³/j pour les 41 abonnés dont 2 exploitation agricole et un atelier mécanique
- Secteur de Puziols et les 36 abonnés dont une exploitation agricole (poulailler) de 4,2 m³/j.
- Secteur du village avec les hameaux de La Mûre, Le Montet, et Petites Roches, comprend 70 abonnés dont l'auberge des sapins, la ferme auberge Les Moutons Blancs, le local de l'association communale de chasse, et les équipements publics.
- Secteur des hameaux de Rochigneux, La Chaux, Les Écartées, Les Brunelles,

Malaroche, alimenté gravitairement par le réservoir du Roy de 1,84 m³/j pour 35 abonnés dont une part importante de résidences secondaires (un tiers) et des sources privées.

3 - L'assainissement :

La commune dispose d'un Zonage d'assainissement réalisé en 1998-2000.

La commune de Gumières assurait en régie la collecte et le traitement des eaux usées jusqu'au 31 décembre 2010.

Depuis le 1er janvier 2011, la compétence est transférée à la Communauté d'Agglomération Loire en Forez.

La station d'épuration du village est de type lit filtrant. Celle-ci collecte et traite les eaux usées du versant Sud du village. Sa capacité nominale est de 120 EH. Actuellement, 38 constructions sont raccordées. Une 2ème tranche de travaux a permis la création d'un autre lit filtrant pour la partie Nord du bourg pour un équivalent de 100 E.H.

La collecte et le traitement d'eaux usées sont assurés en ce qui concerne le Hameau de Murcent par une station d'épuration ayant une capacité nominale de 57 équivalents Habitant (dimensionnement par la MAGE) et fonctionne avec une filière de type à lit filtrant. 55 habitations sont raccordées. Cette station a atteint sa capacité nominale.

En matière de gestion de l'assainissement, en particulier des installations autonomes privées, un Service Public d'Assainissement Non Collectif CA LOIRE FOREZ a été mis en place depuis la fin 2005, dans l'objectif d'assurer le contrôle régulier (tous les 4 ans) par le biais d'un bureau d'études spécialisés à charge de réaliser un diagnostic et le contrôle régulier du fonctionnement du système des installations d'assainissement autonome, et de leur entretien (état des ouvrages, écoulement des effluents, vidanges, contrôle de la qualité des rejets,...).

4 - L'assainissement des eaux pluviales :

La commune n'a pas établi de zonage d'assainissement pluvial en application de la Loi sur l'Eau de 1992 et transposée dans l'article L. 2224-10 du Code général des collectivités territoriales.

Or, le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) prévoit que chaque commune doit élaborer un zonage pluvial dans les 5 ans qui suivront l'approbation définitive fin 2011 et que ce document devra être intégré au PLU de la commune.

5 - La gestion des déchets :

La Communauté d'Agglomération exerce la compétence en matière collecte et traitement des déchets ménagers.

Les collectes des ordures ménagères et le tri sélectif sont réalisés en porte à porte.

La conteneurisation est obligatoire pour les ordures ménagères quant à la collecte sélective elle peut être effectuée par le biais de sacs, caissettes ou bacs jaunes.

La gestion et la collecte sont assurées grâce à la mise la disposition de caissettes jaunes pouvant contenir 50 à 70 litres de déchets recyclables.

Une déchetterie mobile est également en service sur 16 communes dont celle de Gumières qui bénéficie de deux passages annuels.